Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260512-DELCCAS2026_08-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

N° CCAS-2026-08

| Conseillers en exercice : 13 | Présents : 13 | Votants : 13 |
|---|---|---|

L'an deux mille vingt-six, le mardi douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le sept mai deux mille vingt-six.
**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, Mme Anne-Marie KISSOUN, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE, M. Jean-François STEPHAN, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stéphanie LE BRUN, M. Sébastien CHENAIS.
**ABSENTS EXCUSES** :
**POUVOIRS** :
**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine OLLIC.

---

**Objet : Nomination des nouveaux membres non élus du C.A du C.C.A.S**

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration du C.C.A.S doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir : Être composé en un nombre égal d'administrateurs issus de la société civile et d'administrateurs issus du conseil municipal.
Lors du conseil municipal en date du 14 avril 2026, ayant fixé à six (6) le nombre de membres élus (N°DC-2026-39) et après appel en candidatures, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses représentants au conseil d'administration :
Par délibération N°DC-2026-40 ont été élus membres du conseil d'administration du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Colpo :
Madame Sandrine OLLIC, Monsieur Thierry QUERO, Madame Isabelle LE BLAY, Madame Catherine JAFFRÉ, Monsieur Sébastien CHENAIS, Madame Stéphanie LE BRUN,
Par ailleurs, les membres nommés par arrêté du maire, sont les suivants :

- Madame Anne-Marie KISSOUN (Secours Catholique),
- Monsieur Benoît CHARPENTIER (Union Départementale des Associations Familiales - UDAF),
- Monsieur Jean-Claude POCARULL (Association AMPER),
- Madame Marie-Christine GOUZER (Association des personnes âgées du département),
- Madame Martine HINDRÉ,
- Monsieur Jean-François STEPHAN, (Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (UNPRG) – ancien Maire de Colpo),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- PREND ACTE de ces nominations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO